MAIRIE DE
CHARTRETTES (77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_28DE-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025_28

Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 22
Présents : 13
Votants 20
Date de convocation : 12 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente-cinq minutes le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROS, Maire

Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Bernard BRUNEAU, Jean-Yves CHATELAIN, Michèle DE ROO, Arnaud DELACOUR, Pascal GROS, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Jérôme LABRY, Huguette LECOZ, Frédéric MILLET, Vincent PETIT, Bérengère TAILLEUX

Sont absents excusés avec pouvoir :

Audrey BLONDY ayant donné pouvoir à Jérôme LABRY
Vanessa BONNET ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON
Franck GODEL ayant donné pouvoir à Vincent PETIT
Marie HOLVOËT ayant donné pouvoir à Philippe GUIRAUD
Richard MARTINET ayant donné pouvoir à Bernard BRUNEAU
Robin MOR ayant donné pouvoir à Arnaud DELACOUR
Gaëlle TOUATI ayant donné pouvoir à Huguette LECOZ

Sont absents sans pouvoirs :
Pierre POTIER, Keo SIM

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Fabrice BARGEAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Objet : Décision modificative N°2 relative à l'aide aux travaux des particuliers dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L1612-2, L1612-8 et L1612-9

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_28DE-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les ar[illegible] ainsi que les articles L5111-4 et 5216-1

VU le Code Civil, et notamment, l'article L.2305

VU le code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L.303-1 à L303-3

VU la Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU la délibération 2019-196 du conseil communautaire du 05 décembre 2019 engageant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

VU la délibération N°2022-013 du conseil communautaire du 17 février 2022 relative à la demande de subvention et au lancement de la démarche d'étude pré-opérationnelle pour un dispositif d'amélioration de l'habitat

VU la délibération n°2022-068 du conseil communautaire du 31 mars 2024 validant les orientations et les objectifs du Programme Local de l'Habitat.

VU la délibération n°2024-085 du conseil communautaire du 28 avril 2024 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat 2024-2030 du Pays de Fontainebleau

VU la délibération n° 2024-50 en date du 19 juin 2024 du conseil municipal de Chartrettes relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les communes de Bois-le-Roi, Chartrettes, Héricy, Noisy sur école, Samoreau et Vulaines-sur-Seine : adoption de la convention et autorisation de signature

CONSIDERANT que la commune doit procéder à l'inscription du budget voté lors du conseil municipal du 19 juin 2024 (délibération 2024_50) au sein du budget 2025 selon l'enveloppe arrêtée par la délibération suite à la sollicitation de la CAPF sur la mise en œuvre du dispositif,

CONSIDERANT le tableau d'imputation ci-après :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT
Compte 20422-Chapitre 20	+ 9 812.00 €
Compte 2188-Chapitre 21	- 9 812.00 €

APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal

APPROUVE Décision modificative N°2 relative à l'aide aux travaux des particuliers dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat) selon proposition ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_28DE-DE

DEPENSES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT
Compte 20422-Chapitre 20	+ 9 812.00 €
Compte 2188-Chapitre 21	- 9 812.00 €

ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2025 les modifications sus énoncées

DIT que les modifications seront inscrites au budget 2025 en section investissement – dépenses comme suit :

Compte 20422- chapitre 20 : + 9812.00€
Compte 2188 – Chapitre 21 : - 9812.00€

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Pascal GROS
Maire de Chartrettes

Fabrice BARGIAULT
Secrétaire de séance

ADOPTE A L'UNANIMITE
POUR :20
ABSTENTION :0
CONTRE : 0
ABSENT : 2

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_28DE-DE